

# 1 . A propos des Espaces Naturels Sensibles...

## 1.1 - Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

La notion d' « espace naturel » est issue de la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. C'est la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier), qui introduit le terme d' « Espace Naturel Sensible » sans pour autant en donner une définition.

On peut cependant considérer que, dans l'esprit des textes législatifs et réglementaires,

un E.N.S. est un espace écologiquement remarquable qui doit être pérennisé par une gestion appropriée ou restauré, et aménagé au vue d'accueillir du public.

Il s'agit généralement d'un site non bâti présentant des qualités écologique, patrimoniale, pédagogique, paysagère ou esthétique.

Ainsi, un E.N.S. existe dès lors que le Conseil Général le désigne par une délibération, et ce, après avoir vérifié que l'espace en question présente des caractéristiques qui répondent à la définition précitée et aux enjeux développés dans le cadre de ce schéma.

## 1.2 - La démarche de mise en place du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

La réflexion mise en place pour aboutir à ce schéma s'est déroulée en 3 temps :

- ✓ dans un 1<sup>er</sup> temps, un état des lieux du patrimoine naturel et de la biodiversité du département a été réalisé. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une liste de sites qualifiés « d'intérêt patrimonial ».
- ✓ dans un 2<sup>ème</sup> temps, des enjeux de deux types ont été définis :
  - les enjeux globaux de la politique E.N.S. au niveau du département,
  - les enjeux territoriaux de chaque région naturelle.
- ✓ la dernière étape a consisté à croiser l'ensemble de ces éléments afin d'identifier les sites susceptibles d'être intégrés à la démarche E.N.S. Pour cela, un certain nombre de critères d'intérêt scientifique et de critères dits « externes » ont été définis. En dernier lieu, des orientations d'actions ont été préconisées.

Dans le cadre des objectifs assignés au Schéma, l'ensemble de ces éléments d'analyse fait l'objet d'une présentation détaillée (cf. page 38).